



CUMUNITÀ **D'AGGLUMERAZIONE** DI BASTIA

Décision du 14 avril 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET: Prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire par un archiviste – AGS Archivage Corse / Archivexpert

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia :

Vule Code Général des Collectivités Territoriales :

Vul'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

Enmatière de commande publique :

En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000€ HT à ce jour)

Considérant le projet de numérisation des dossiers du personnel communautaire, et le besoin préalable de traitement des dossiers physiques avec tri de leur contenu selon durée d'utilisation administrative ;

Considérant que cette prestation doit être réalisée sur place et sur pièces par un archiviste qualifié ;

Considérant la proposition de l'entreprise AGS Archivage Corse – Archivexpert, qui dispose de tous les agréments nécessaires, en date du 12 avril 2020 ;

OBJET : Prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire par un archiviste – AGS Archivage Corse / Archivexpert

DECIDE

D'approuver le devis de l'entreprise AGS Archivage Corse – Archivexpert (SIRET 80173061500086) sise 384 Route des Platanes - Lieu-dit Valrose - 20290 BORGO, ci-annexé, pour une prestation de traitement des dossiers du personnel communautaire (manutention, tri et extraction des documents ayant atteints leur durée d'utilisation administrative), d'un montant de 3 887€ HT;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 1 4 AVR. 2021 et publication ou notification

du 1 4 AVR. 2021

La Directrice de l'Administration Générale

Nora AGGIRAOUI